

ARRONDISSEMENT  
MEAUX

CANTON  
SERRIS

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 janvier, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 27 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER, Maire.

**Étaient présents** : Mme BOURDIER Monique, Mme BAUDOUIN Annie, M. CORROY Pierre, Mme FAVIER Josette, M. MEUNIER Dominique, M. MOULLIER Jean-Claude, M. RAINGEVAL Francis, M. ROZEC Jean-Philippe, M. SIMOU Philippe, M. VALLEE Pascal, Mme ZABALIA Pascale. Formant la majorité des membres en exercice.

**NB DE DÉLÉGUÉS :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 11  
VOTANTS : 12

**Absents excusés** : Mme Joëlle BALESTIER, M. Michel COUESPEL (*pouvoir donné à M. Jean-Philippe ROZEC*), Mme Nathalie LEQUERRE, Mme Sophie NICOT.

**Secrétaire de Séance** : M. MEUNIER Dominique

**DATE DE CONVOCATION :**  
27 décembre 2019

Madame le Maire indique que la tarification en vigueur a été votée lors Conseil Municipal du 6 juillet 2015, faisant suite au réaménagement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir. Les tarifs sont applicables depuis le 01/09/2015.

**DATE D’AFFICHAGE :**  
27 décembre 2019

En parallèle, un nouveau règlement intérieur (élaboré initialement en 2006) a également été rédigé, notamment pour y ajouter les articles concernant le columbarium.

**OBJET :**

La tarification précédemment votée n'est pas remise en cause, cependant afin d'éviter toute ambiguïté et interprétations, il convient d'apporter une précision sur les tarifs comprenant la fourniture de la plaque (vierge ou avec gravure).

**TARIFS LIES AU  
CIMETIERE ET AU  
COLUMBARIUM :  
PRECISION SUR LES  
TARIFS COMPRENANT  
LA FOURNITURE DE  
LA PLAQUE (VIERGE  
OU AVEC GRAVURE)**

En effet, une précision est manquante pour l'emplacement dans le columbarium en élévation avec case pour 2 urnes avec tablette (pour 15 ans ou 30 ans) : voir la grille tarifaire ci-dessous :

**Tarif au 01/09/2015**

	Durée	Propositions TARIFS 2015
<b>Concessions</b>	<b>15 ans</b>	170 €
	<b>30 ans</b>	300 €
	<b>50 ans</b>	500 €
<b>Columbarium</b> Cavernes individuelles capacité 4 urnes de Ø20 cm	<b>15 ans</b>	200 € plaques et
	<b>30 ans</b>	400 € inscriptions libres
Epures Cavernes individuelles avec jardinière capacité 4 urnes	<b>15 ans</b>	700 €
	<b>30 ans</b>	1400 €
<b>Emplacement dans columbarium en élévation</b> avec case pour 2 urnes avec tablette	<b>15 ans</b>	450 € tarifs comprenant
	<b>30 ans</b>	900 € la fourniture de la plaque
<b>Jardin du souvenir dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative</b>		100 € tarif comprenant La plaque vierge

- il est indiqué : « *tarifs comprenant la fourniture de la plaque* »
- nous ajoutons : « *tarifs comprenant la fourniture de la plaque vierge* »

Mme le Maire propose d'ajouter cette précision à la grille des tarifs liés au cimetière et au columbarium.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Vu** le CGCT, L 2213-7 et suivants et L2223-1 et suivants
- **Vu** la loi N°93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs, modifiés par la loi N°2008-1350 du 19 décembre 2008
- **Vu** le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants
- **Vu** le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 18

⇒ **ADOPTÉ** la modification apportée à la grille des tarifs liés au cimetière et au columbarium : « tarifs comprenant la fourniture de la plaque vierge » ajouté au tarif de l'emplacement dans columbarium en élévation avec case pour 2 urnes avec tablette

⇒ **CHARGE** Madame le Maire d'informer le comptable du Trésor Public

**Tarifs applicables depuis le 01/09/2015 :**

	<b>Durée</b>	<b>TARIFS</b>	
<b>Concessions</b>	<b>15 ans</b>	170 €	
	<b>30 ans</b>	300 €	
	<b>50 ans</b>	500 €	
<b>Columbarium</b> Cavernes individuelles Capacité 4 urnes de Ø20 cm	<b>15 ans</b>	200 €	<b>Plaques et inscriptions libres</b>
	<b>30 ans</b>	400 €	
Epures Cavernes individuelles avec jardinière capacité 4 urnes	<b>15 ans</b>	700 €	
	<b>30 ans</b>	1400 €	
<b>Emplacement dans columbarium en élévation</b> avec case pour 2 urnes avec tablette	<b>15 ans</b>	450 €	<b><u>Tarifs comprenant la fourniture de la plaque vierge</u></b>
	<b>30 ans</b>	900 €	
<b>Jardin du souvenir</b> dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative		100 €	<b><u>Tarif comprenant la fourniture de la plaque vierge</u></b>

Fait et délibéré le 10 janvier 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  


Monique Bourdier